



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT DE JURY
EXAMEN PROFESSIONNEL
SAENES CLASSE EXCEPTIONNELLE

SESSION 2022

Date de dépôt de dossier : le **Mardi 23 novembre 2021**
Épreuve orale d'admission : le **Vendredi 29 Avril 2022**

Nombre de postes : 14

Concours	Inscrits	Admis à concourir	Admissibles	Admis sur liste principale	Inscrit sur liste complémentaire
SAENES Classe Exceptionnelle	55	36	28	14	1

1] LES EPREUVES

Arrêté du 21 décembre 2010, modifié par l'arrêté du 25 Août 2011, fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

1.1] ADMISSIBILITÉ

L'épreuve d'admissibilité consiste en l'examen du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat. Ce dossier est adressé au service organisateur avant une date limite fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel. Le jury examine le dossier qu'il note en fonction de l'expérience acquise par le candidat durant son parcours professionnel au regard de son grade d'appartenance à chaque étape de ce parcours (coefficient : 3)

Pour la session 2022,

Le jury tient à souligner la qualité générale des dossiers RAEP. Les remarques des années précédentes ont été entendues.

Il reste quelques points récurrents :

- difficulté du choix et de la pertinence des annexes. Ces dernières doivent servir le candidat !
- le parcours de formation doit, lui aussi, être en adéquation avec la démarche du candidat.
- attention à construire le rapport d'activités autour des compétences acquises et transférables.

1.2] ADMISSION

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions d'un secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ une présentation du candidat d'une durée de cinq minutes au plus, le jury s'appuie sur le dossier constitué par le candidat en vue de l'épreuve d'admissibilité (durée : vingt-cinq minutes, dont cinq minutes au plus de présentation ; coefficient : 5).

Pour la session 2022,

Là aussi, le jury a apprécié la qualité de l'épreuve orale. Bon nombre de candidats ont présenté un oral de qualité.

Il n'en reste pas moins qu'il est demandé aux candidats futurs :

- d'approfondir, voire d'élargir leurs connaissances de notre système éducatif au-delà de leur service ou structure actuelle,
- de maintenir une veille documentaire sur l'actualité récente,
- de réfléchir en amont sur leur évolution de carrière ; quel service ? quel poste ? mobilité ? ...

Autant de points que le jury ne manquera pas d'aborder !

2] LES STATISTIQUES DES CANDIDATURES

2.1] LES INSCRIPTIONS

Répartition hommes / femmes

Femmes	Hommes
49	6

2.2] STATISTIQUES À L'ADMISSIBILITÉ

Répartition par note

Epreuve	Notés	Note < 10	Note ≥ 10	Moyenne	Éliminés
Dossier RAEP (Coef. 3)	36	10 (moins bonne note 6.25 /20)	23 (meilleure note 18 /20)	11.59	3

Seuil d'admissibilité : 27.00 points (soit une moyenne de 09,00/20)

2.3] STATISTIQUES À L'ADMISSION :

Epreuve	Admissibles	Note < 10	Note ≥ 10	Moyenne	Absents
Entretien avec le jury (Coef. 5)	28	4 (moins bonne note 6.75 /20)	23 (meilleure note 18.50 /20)	13.12	1

Seuil d'admission : 100.75 points (soit une moyenne de 12,59/20)

Seuil liste complémentaire : 100.25 points (soit une moyenne de 12,53/20)

2.3] STATISTIQUES DES CANDIDATS ADMIS

Répartition hommes / femmes :

	Liste principale	Liste complémentaire
Femmes	11	1
Hommes	3	-

Répartition par tranche d'âge :

	Sexe	18/25	26/30	31/35	36/40	41/45	46 +	Total
LP	F	-	-	-	-	4	7	11
	H	-	-	-	1	2	-	3
LC	F	-	-	-	-	-	1	1
	H	-	-	-	-	-	-	-
Total		-	-	-	1	6	8	15

Le Président du Jury,

Bernard BÉNAC